

PROCES-VERBAL

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Le vingt-cinq mars deux mille vingt- quatre à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le dix-neuf mars 2024, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Elisabeth GUILLERM, Maire.

Présents : ABILY Hélène, CAM Fabien, EUZEN Mickaël, GALLOUEDEC Patrice, GUIVARCH Denis, LE GALL Michel, LOISEL Florence, MELLOUET Frédéric, MOIGNE Christelle, POULIQUEN Denis, THEPAUT Jean-Jacques, VASSARD Ludovic.

Absents excusés : MESSAGER Carole qui donne pouvoir à Mickaël EUZEN, RUEFF Laëtitia qui donne pouvoir à LOISEL Florence.

Secrétaire de séance : GUIVARCH Denis

Le procès-verbal de la réunion du 26 février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 Affectation du résultat des comptes administratifs 2023 (COMMUNE et SPANC)

→ COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2023 : D2024-03-001

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Vu le déficit d'exploitation de **76.59 €**

Vu la délibération D.2023-12-005 en date du 11 décembre 2023 clôturant le budget SPANC à compter du 01/01/2024

Le Conseil, par 15 voix pour, décide d'affecter :

- Le déficit d'exploitation au Budget Primitif COMMUNE 2024
 - à l'article 002 – Recettes de fonctionnement pour - 76.59 € (montant qui sera déduit du résultat d'exploitation affecté sur le BP COMMUNE)

→ COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2023 : D2024-03-002

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Vu l'excédent d'exploitation de **188.344,88 €**,

Vu l'excédent d'investissement de **106.928,94 €**,

Le Conseil, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide d'affecter :

- L'excédent d'exploitation au Budget Primitif 2024
 - à l'article 1068 - Recettes d'investissement pour 139.998,29 €
 - à l'article 002 - Recettes de fonctionnement pour 48.346,59 € - 76,59 € (SPANC) soit un total de 48.270,00 €
- L'excédent d'investissement au Budget Primitif 2024 - article 001 – Recettes d'investissement reporté pour 106.928,94 €

2 Vote des taux d'imposition 2024 **D2024-03-003**

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux d'imposition des taxes directes locales. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Après exposé de Madame le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2024 comme suit

<i>TAXES MÉNAGES</i>	<i>Taux votés en 2023</i>	<i>Evolution 2024</i>
<i>Taxe foncière communale sur les propriétés bâties</i>	37.61%	37.61 %
<i>Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties</i>	40.66%	40.66 %
<i>Taxe d'habitation</i> <i>(taux commun à compter de 2023 pour les résidences secondaires</i> <i>et pour les locaux vacants)</i>	16.22 %	16.22 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2024 à 37.61 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2024 à 40.66 %
- Fixe le taux de Taxe d'habitation pour l'exercice 2024 à 16.22 %

3 Vote du budget primitif COMMUNE 2024 **D2024-03-004**

Madame le Maire présente aux membres du conseil les propositions pour le budgets primitif COMMUNE 2024.

Commune	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	787.745 €	786.799 €
RECETTES	787.745 €	786.799 €

Le budget « Commune » est voté par 13 voix pour, 2 abstentions.

4 Prévoyance : participation à la nouvelle consultation **D2024-03-005**

Madame Le Maire expose que l'article L 827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (Mutuelle santé) ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent dans les conditions définies aux articles L 827-10 et L 827-11 du Code général de la fonction publique. Elle fait lecture de la délibération.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour.

Mandate le Centre de gestion du FINISTERE pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives afin de lancer la consultation nécessaire à la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance

S'engage à communiquer au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause **ET**

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Finistère.

5 SDEF : Convention géoréférencement **D2024-03-006**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et le souhaite que le SDEF se charge de réaliser cette opération. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme DT/DICT. Cette réforme du 1er juillet 2012 a prévu diverses obligations avec un échéancier dans le but, d'une part, d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et d'autre part de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.

Il est notamment prévu l'obligation d'un repérage géo-référencé des réseaux souterrains éclairage public existants, devant respecter l'échéancier suivant :

- 1er janvier 2020 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux.

- 1er janvier 2026 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux en zone rurale.

Dans le cadre de cette demande, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune, afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Géoréférencement 2 700,00 € HT

Soit un total de..... 2 700,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 1 890,00 €
 ⇒ Financement de la commune :
 - Géo-référencement..... 810,00 €
 Soit un total de..... 810,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour

- ◆ Accepte que le géoréférencement des réseaux d'éclairage public soit réalisé sur le territoire communal par l'intermédiaire du SDEF,
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 810,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

6 SDEF : conventions éclairage public

D2024-03-007 : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : **Eclairage Public - 2024 Rénovation RD31 – Route de Kermat**. Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de GUIMILIAU afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF :

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux 16 000,00 €
 Soit un total de..... 16 000,00 €

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 6 700,00 €
 ⇒ Financement de la commune :
 - ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux..... 9 300,00 €
 Soit un total de..... 9 300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour,

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public - 2024 - Rénovation RD31 – Route de Kermat.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 9 300,00 €
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

D2024-03-008 rue de la Gare

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Rénovation Eclairage Public Rue de la Gare. Elle fait lecture de la délibération.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux 4 000,00 €

Soit un total de..... 4 000,00 €

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 1 600,00 €

⇒ Financement de la commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux..... 2 400,00 €

Soit un total de..... 2 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour,

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Rénovation Eclairage Public Rue de la Gare.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 2 400,00 €
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.
- ◆

D2024-03-009 Hameau de l'Enclos

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Eclairage Public - 2024 - Rénovations BOULES Hameau de l'enclos.

Elle fait lecture de la délibération.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux 11 000,00 €

Soit un total de..... 11 000,00 €

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 4 550,00 €

⇒ Financement de la commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux..... 6 450,00 €

Soit un total de..... 6 450,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour,

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public - 2024 - Rénovations BOULES Hameau de l'enclos.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 6 450,00 €
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

D2024-03-010 Centre bourg ajout de 3 points

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Extension Eclairage Public - Centre Bourg - ajout de 3 points – 2024.

Elle fait la lecture de la délibération.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux 9 000,00 €

Soit un total de..... 9 000,00 €

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 1 125,00 €

⇒ Financement de la commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux..... 7 875,00 €

Soit un total de..... 7 875,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour,

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Extension Eclairage Public - Centre Bourg - ajout de 3 points – 2024.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 7 875,00 €
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

D2024-03-011 Rénovation points lumineux centre bourg

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Eclairage Public - 2024 - Rénovation points lumineux - Centre Bourg. Elle fait lecture de la délibération.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux 11 500,00 €

Soit un total de..... 11 500,00 €

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 3 200,00 €

⇒ Financement de la commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux..... 8 300,00 €

Soit un total de..... 8 300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public - 2024 - Rénovation points lumineux - Centre Bourg.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 8 300,00 €
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

7 Pacte Finistère : demande de subvention renouvellement éclairage public **D2024-03-012**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le Département, par le biais d'une enveloppe annuelle pour chaque canton, répartie entre les communes de moins de 10.000 habitants (hors les cantons de Brest et Quimper 2), souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal. Seuls les travaux réalisés avant fin 2024 seront finançables jusqu'à une hauteur maximale de 80%. Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public au bourg, route de Kermat et hameau de l'Enclos, avec la mise en place de lanternes LED. La demande doit être déposée sur un site en ligne dédié, afin qu'elle puisse être étudiée lors d'une prochaine Commission permanente du Conseil départemental. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour, valide l'opération et autorise Madame le Maire à déposer cette demande de subvention.

8 Questions diverses

- Contrat de bail de droit commun *Just Queen* : **D2024-03-013** Madame le Maire propose la signature d'un contrat de bail de droit commun avec la société Just Queen, pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas. Le contrat serait conclu pour une durée de deux ans reconductibles par tacite reconduction par période d'une année. Le montant annuel du loyer serait de 3.000 euros, payable mensuellement (à raison de 250 euros mensuel) le dernier jour du mois suivant la mise en service puis chaque mois à la même date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour, autorise Madame le Maire à signer le contrat de bail présenté.

- Les travaux de l'installation de la fibre sont en cours sur la commune ;
- Cimetière : une étude est en cours sur les reprises de concessions, la mise en place d'un jardin du souvenir et de cavurnes.
- Salle polyvalente : le règlement pour les utilisateurs de la salle est en révision.
- L'expérimentation des Mobiliers d'Activation des Mobilités (**MAM**) démarrera le 15 avril. Une inauguration officielle devrait avoir lieu au mois de septembre.
- Un rendez-vous aura lieu avec l'Etablissement Public Foncier (**EPF**) le 26 mars concernant la propriété Pouliquen rue de la gare.

Prochaine réunion de conseil : lundi 13 mai 2024 à 20h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h10.

Le Maire, Elisabeth GUILLERM



Le secrétaire de séance, Denis GUIVARCH

Remarques et observations